



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 05 DECEMBRE 2022

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :

Date de la convocation : le 1^{er} décembre 2022

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 05 décembre 2022, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 0

Votants : 12

MEMBRES PRÉSENTS : Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1^{er} adjoint), Jacques HELLO (2^{ème} adjoint), Corinne BAILLOU, Bruno BONNAT, Lucien CECCATO, Catherine DARAN, Dominique DEBREYER, Nathalie DOMINCE, Jacky GORZA, Véronique HAMMERER, Vanessa SANTOS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Claudia JOURNOUD, Marielle RATEAU, Alexandrine VOYAU

Didier BAYARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 novembre est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1°) Renouvellement contrats assurance CNP 2023

2°) Point sur les festivités à venir

3°) Questions diverses

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Point 2 : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'Association Festicomps sur le budget 2022

La séance est ouverte.

1°) DECISION 95-12-2022 : RENOUELEMENT CONTRATS ASSURANCE CNP 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour,

- décide de souscrire au contrat du personnel proposé par la CNP Assurances à compter du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat

2°) DECISION 96-12-2022 : VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FESTICOMPS SUR LE BUDGET 2022

Comme l'an dernier, le groupe des illuminations a poursuivi l'embellissement du village. Une enveloppe budgétaire est votée chaque année au BP de la commune. Cette année, les membres du groupe des illuminations ont fait des achats à hauteur de 440,80 € avec leurs comptes personnels.

Monsieur le maire propose donc de verser à l'Association FESTICOMPS une subvention exceptionnelle de 440,80 € (ligne budgétaire prévue au BP 2022), qui se chargera de rembourser les membres du groupe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 12 voix pour

- accorde une subvention exceptionnelle à l'association FESTICOMPS de 440,80 euros pour 2022 pour le remboursement des illuminations
- dit que ce montant sera inscrit au compte 6574

3°) POINT SUR LES FESTIVITES A VENIR

- Retour sur la Journée de Noël du samedi 3 décembre :

Un grand bravo au Président et aux bénévoles de l'Association FESTICOMPS, ainsi qu'aux membres du groupe des illuminations, qui ont modernisé l'ensemble des éclairages par des LEDS à très faible consommation.

La manifestation a été un succès, la tombola a attiré du monde le soir, et des compsois ont rejoint le cortège en cours de route.

Monsieur Bernard GRIMARD pointe cependant le peu de monde présent sur la tournée, ce qui soulève la question pour l'an prochain de la possibilité de décaler l'horaire de départ.

- Vœux de la municipalité : samedi 21 janvier à 18h
- Fête locale et repas de quartiers :

- Fête locale le 3 juin et repas compsois le 4 juin 2023

- Repas de quartier Buissonnière : 10 juin 2023

- Repas de quartier des Lamberts & Berthou à déterminer

- La municipalité organise un repas des aînés tous les deux ans ; l'an dernier, nos aînés ont pu bénéficier d'un repas festif à l'Ange Bleu – rendez-vous donc en 2024 !
- Les Comps de France se déplaceront dans le Var cette année

4°) QUESTIONS DIVERSES

- L'appel d'offres pour les travaux de la salle polyvalente a été lancé ; les entreprises ont jusqu'au 15 janvier 2023 pour y répondre.
- Des devis vont être demandés pour la pose de deux panneaux d'affichage extérieur pour le cimetière et l'église
- Les travaux de l'église sont achevés ; il faut prévoir un grand ménage intérieur. Monsieur le maire soumet l'idée de le faire dans le cadre d'un week-end « bricolage » ouvert à la population, comme proposé dans la profession de foi.
- Le problème des feux domestiques est de nouveau soulevé ; Monsieur le maire précise qu'il a fait paraître un article sur ce sujet dans la dernière compsoise, et qu'il est important d'apporter une solution pour les habitants. Il propose de demander des devis pour la location d'un broyeur sur la commune, et de réfléchir à un process d'utilisation pour le printemps prochain.

La séance est levée à 19h20.
Fait à COMPS, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

Didier BAYARD.



